



**ANSD**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE

# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2011

Version définitive

**FEVRIER 2013**

**Directeur Général, Directeur de publication**
**Babakar FALL**

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
<b>Directeur du Management de l'Information</b> Statistique	Mamadou NIANG
<b>Directeur de l'Administration</b> Générale et des Ressources Humaines	Dame DIA
Agent Comptable Particulier (ACP)	El Hadji Amadou DIOP YAGUE
Chef par intérim de la Cellule de Programmation, <b>d'Harmonisation</b> , de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE

**COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION**

Hamidou BA, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,  
Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

**COMITE DE REDACTION**

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouh DIOUF
2. MIGRATION INTERNATIONALE	Madon AWISSI & Awa CISSOKO
3. EDUCATION	Samba NDIAYE & Adjibou Oppa BARRY
4. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
5. SANTE	Abdou GUEYE & Atoumane FALL
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Samba NDIAYE & Momath Cisse
9. AGRICULTURE	Fodé DIEME
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
11. ELEVAGE	Modou Ndour FAYE
12. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
13. TRANSPORT	Idrissa DIAGNE
14. TOURISME	Adama SECK
15. BTP	Fahd NDIAYE
16. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime NAGNONHOU
17. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mody DIOP
18. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
19. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE
20. PRIX A LA CONSOMMATION	Baba NDIAYE
21. FINANCES PUBLIQUES	Madiaw DIBO

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

**ISSN 0850-1491**

## Introduction

Le Gouvernement du Sénégal a élaboré en 2010 un Document de politique pour le secteur de l'emploi dans le cadre de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE) qui couvre la période 2011-2015. Ce plan s'inscrit, à moyen terme, dans une perspective de création d'emplois modernes, productifs, stables et incitatifs permettant d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

Le contexte d'élaboration de ce Document de politique reste marqué au niveau régional par la « Déclaration de Ouagadougou ». Cette résolution du sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (UA) tenue les 8 et 9 septembre 2004 à Ouagadougou invitait les pays membres à mettre l'emploi et la lutte contre la pauvreté au centre de leurs politiques de développement. En outre, la Dix-septième Session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine (Malabo, juillet 2011) a pris l'engagement de « réduire de 2% par an sur une période de 5 ans le chômage des jeunes ».

L'année 2011 est aussi marquée par la réalisation de la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II) par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Cette enquête qui comporte un module « emploi » très détaillé permet le suivi des principaux indicateurs d'emploi et d'activité.

Ce chapitre fait une analyse du secteur de l'emploi au Sénégal qui s'articule autour de deux points essentiels que sont : la présentation des grandes orientations de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE, 2011-2015) et les principaux résultats de l'ESPS-II concernant le secteur de l'emploi au Sénégal en 2011.

#### IV.1. GRANDES ORIENTATIONS DE LA NPNE 2011-2015

Le Gouvernement a élaboré et validé le Document de politique pour le secteur de l'emploi de la Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE) en mars 2010 pour la période 2011-2015. Ce Document de politique, en se basant sur une approche programmatique, a identifié un certain nombre de stratégies pour arriver à terme à **la création d'environ 725 000 emplois modernes** dont 675 000 seraient mis au compte de la Politique Nationale de l'Emploi (**secteurs modernes et la Fonction publique comprise**).

L'élaboration de ce nouveau Document de politique a nécessité au préalable l'évaluation de celui élaboré en 1987. Cette évaluation a relevé certaines difficultés ayant nécessité son actualisation au rang desquelles :

- l'insuffisance d'articulation entre les politiques d'emploi et les politiques macroéconomiques ;
- le niveau élevé du sous-emploi et de la pauvreté ;
- le manque d'informations sur le marché du travail et le manque de coordination qui rend difficile la collecte des données ;
- les difficultés de financement des programmes d'emploi et l'inexistence d'un cadre d'intervention approprié des partenaires techniques et financiers.

Pour pallier ces difficultés et atteindre ses objectifs, la NPNE a identifié cinq (5) stratégies complémentaires que sont :

- **Stratégie 1 : Promotion de l'emploi dans les politiques économiques et réformes structurelles en faveur de l'emploi** (politiques macroéconomiques) ;
- **Stratégie 2 : Appui à la promotion de l'emploi dans les secteurs économiques traditionnels** (agriculture, élevage, pêche, environnement, etc.) ;
- **Stratégie 3 : Développement de programmes publics spécifiques de création d'emplois** (projets et programmes développés par les différents ministères sectoriels) ;
- **Stratégie 4 : Amélioration et développement des relations entre la formation et l'emploi dans les secteurs économiques** (adéquation emploi formation et employabilité des jeunes) ;
- **Stratégie 5 : Renforcement des capacités du Ministère de l'Emploi et amélioration du Système de gestion des marchés du travail.**

La Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi décrit les grands axes d'orientation ainsi que les stratégies élaborées pour lutter contre le chômage et partant lutter contre la pauvreté. Ces stratégies gagneraient, cependant, à être déclinées en des actions clairement identifiées accompagnées de plans de financement conséquents.

## **IV.2. SECTEUR DE L'EMPLOI AU SENEGAL EN 2011**

Le chômage, le sous-emploi et les conditions de vie des travailleurs constituent aujourd'hui des préoccupations majeures. L'élaboration du deuxième Document de politique d'emploi en 2010, après celui de 1997, en atteste la preuve et marque l'acuité de la question de l'emploi et du chômage au Sénégal, notamment celui des jeunes et est une manifestation de l'autorité publique à trouver des réponses adéquates à cette problématique.

Le suivi-évaluation des politiques de lutte contre le chômage et le sous-emploi nécessite un système d'informations à même de renseigner sur les capacités de l'économie sénégalaise à créer des emplois et sur l'offre de travail des ménages sénégalais. La deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal réalisée en 2011 (ESPS-II, 2011) permet de faire une analyse du secteur de l'emploi au Sénégal à travers un certain nombre d'indicateurs clés du marché du travail, notamment le niveau d'activité, le niveau d'occupation et de chômage et le taux de dépendance. Ces indicateurs seront déclinés selon le sexe et la région.

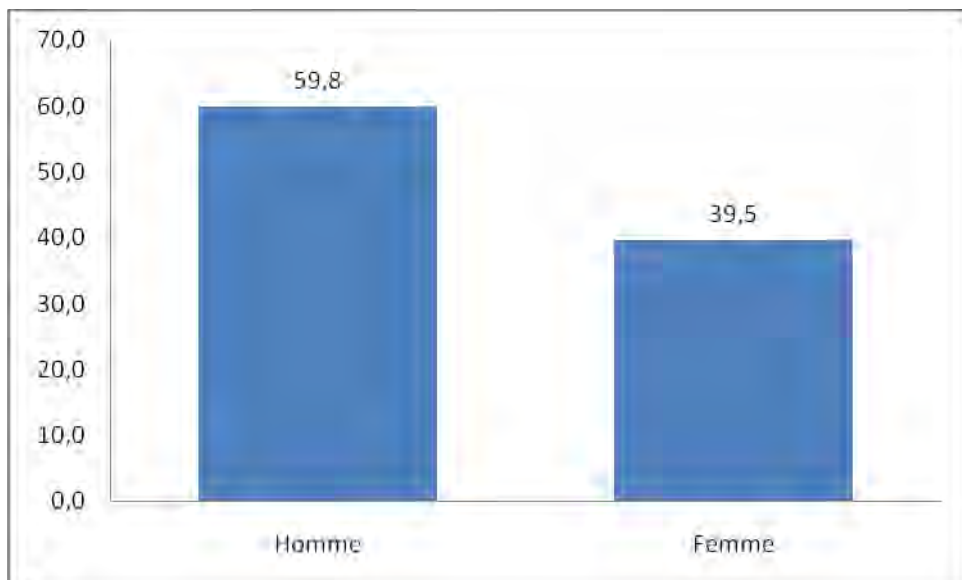
### **IV.2.1. NIVEAU D'ACTIVITE**

L'ESPS-II, comme la première réalisée en 2005, a mesuré l'emploi à travers l'activité du moment, c'est-à-dire celle effectuée au cours des sept derniers jours. Le taux d'activité qui est le rapport entre les actifs (chômeurs et occupés) du moment et la population potentiellement active ou en âge de travailler, à savoir les personnes ayant dix (10) ans et plus, permet de mesurer l'offre de travail en ce sens qu'il donne une mesure du nombre d'actifs présents sur le marché.

Au Sénégal, la population potentiellement active est estimée, en 2011, à 9 302 096 personnes et le nombre d'actifs à 4 538 360 par l'ESPS-II ; ce qui donne un taux d'activité de l'ordre de 48,8%. Ce taux a connu une légère baisse comparativement à 2005 où l'ESPS-I l'estimait à 50,7%.

Par rapport au marché du travail, il convient de signaler que l'analyse selon le sexe révèle que les hommes sont les plus actifs. En effet, le taux d'activité chez les hommes est de 59,8% pour 39,5% chez les femmes.

**Graphique 4.1 : Répartition (en %) du taux d'activité selon le sexe**



**Source :** ANSD. ESPS-II, 2011

L'analyse du niveau d'activité selon la région montre que ce sont les régions de Matam (36,2%) et de Ziguinchor (37,7%) qui présentent les plus faibles taux d'activité. Par contre, les régions de Kaffrine (67,0%) et de Kédougou (62,7%) présentent les taux d'activité les plus élevés.

**Graphique 4.2 : Répartition (en %) du taux d'activité selon la région**



**Source :** ANSD. ESPS-II, 2011

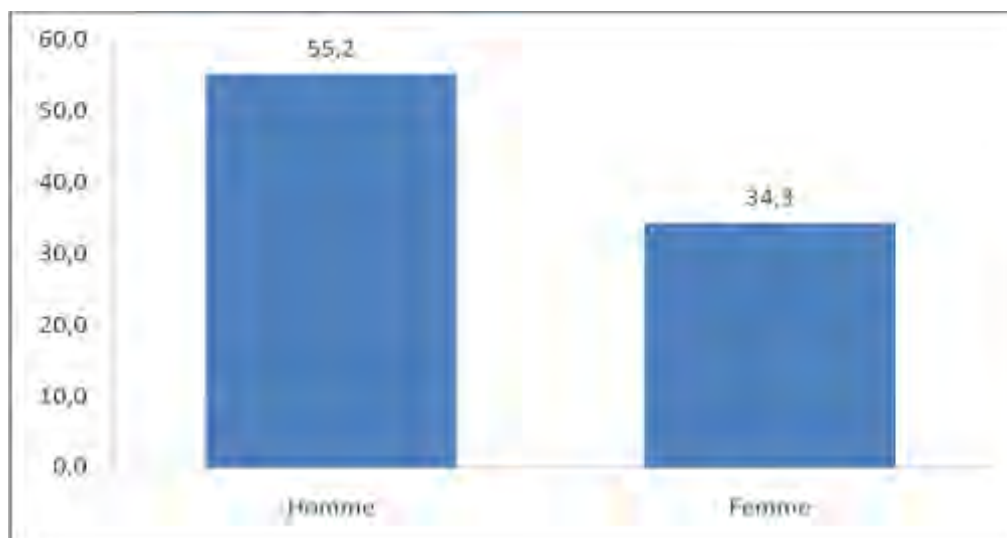
L'analyse du taux d'activité se fait en référence avec la structure de la population et la participation au marché du travail. Il sera présenté dans ce qui suit le niveau de participation au marché du travail.

#### IV.2.2. NIVEAU D'OCCUPATION

Le taux d'occupation ou de participation permet d'estimer le dynamisme du marché du travail en termes de création d'emploi. L'ESPS-II estime le nombre d'actifs occupés à 4 077 626 soit un taux d'occupation (rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population en âge de travailler) de l'ordre de 43,8%. Ce résultat montre qu'au Sénégal, sur dix (10) personnes en âge de travailler à peu près quatre (4) ont effectivement un emploi. Il convient, cependant, de remarquer que le niveau d'occupation s'est amélioré par rapport à 2005 où il était de 38,7%.

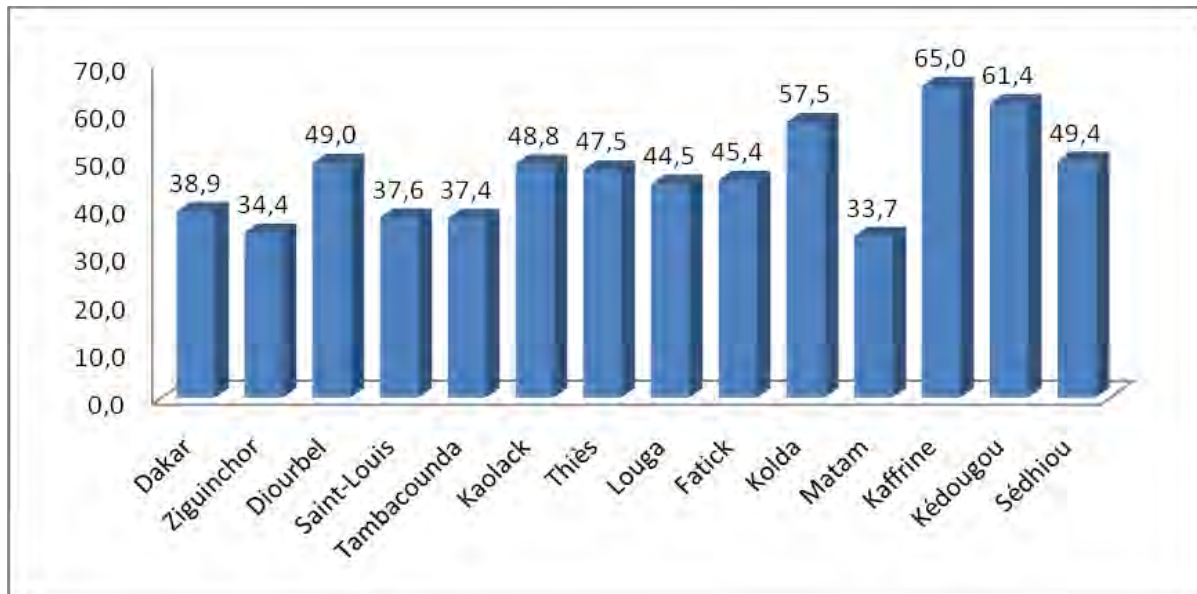
L'analyse selon le sexe montre une grande disparité entre les hommes et les femmes. Alors que le taux d'occupation des hommes est de 55,2%, il est de 34,3% chez les femmes, soit environ une femme sur trois présentes sur le marché du travail a effectivement un emploi.

**Graphique 4.3 : Répartition (en %) du taux d'occupation selon le sexe**



**Source :** ANSD. ESPS-II, 2011

L'analyse du taux d'occupation montre que ce sont les régions de Kaffrine (65,0%), Kédougou (61,4%) et Kolda (57,5%) qui présentent les taux d'occupation les plus élevés. En revanche, les régions de Matam (33,7 %) et Ziguinchor (34,4 %) se signalent par les taux d'occupation les plus bas.

**Graphique 4.4 : Répartition (en %) du taux d'occupation selon la région**

**Source :** ANSD. ESPS-II, 2011

L'analyse de taux d'occupation donne une estimation sur le nombre d'emplois disponibles sur le marché. Ce taux d'occupation analysé en relation avec la population potentiellement active permet de mesurer le niveau de chômage. Il est présenté dans ce qui suit une analyse du chômage au Sénégal.

### IV.2.3. CHOMAGE

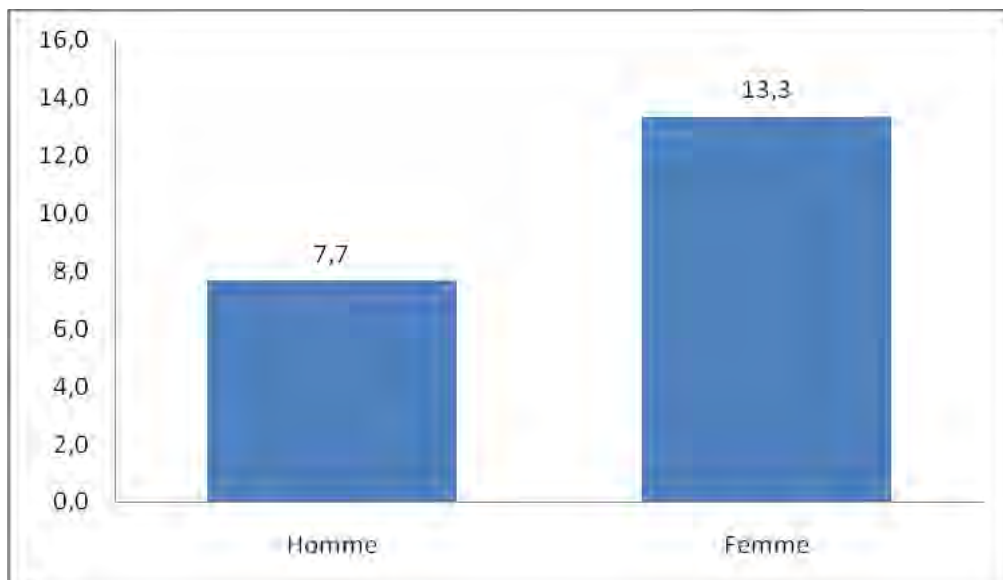
Pour les besoins de suivi et de comparaison, l'ESPS-II a utilisé la même définition du chômage que celle utilisée en 2005 à savoir celle du Bureau international du travail (BIT). Pour la mesure du chômage, le BIT retient trois critères devant être remplis concomitamment : **être dépourvu d'emploi** sur la période retenue (ne pas avoir travaillé une heure au cours des 7 derniers jours précédant le jour de l'interview ou date de l'enquête), **être activement à la recherche d'un emploi** et **être disponible** pour occuper un emploi dans les quinze (15) prochains jours.

Sur la base de cette définition, le nombre de chômeurs s'établit à 460 734 personnes en 2011 soit un taux de chômage de 10,2%. Le taux de chômage est pratiquement resté stable par rapport à 2005 où il était estimé à 10,0% par l'ESPS-I.

Telle que l'analyse du niveau d'occupation selon le sexe le laissait entrevoir, le chômage touche plus les femmes que les hommes. En effet, le taux de chômage est de 7,7% chez les hommes et 13,3% chez les femmes.



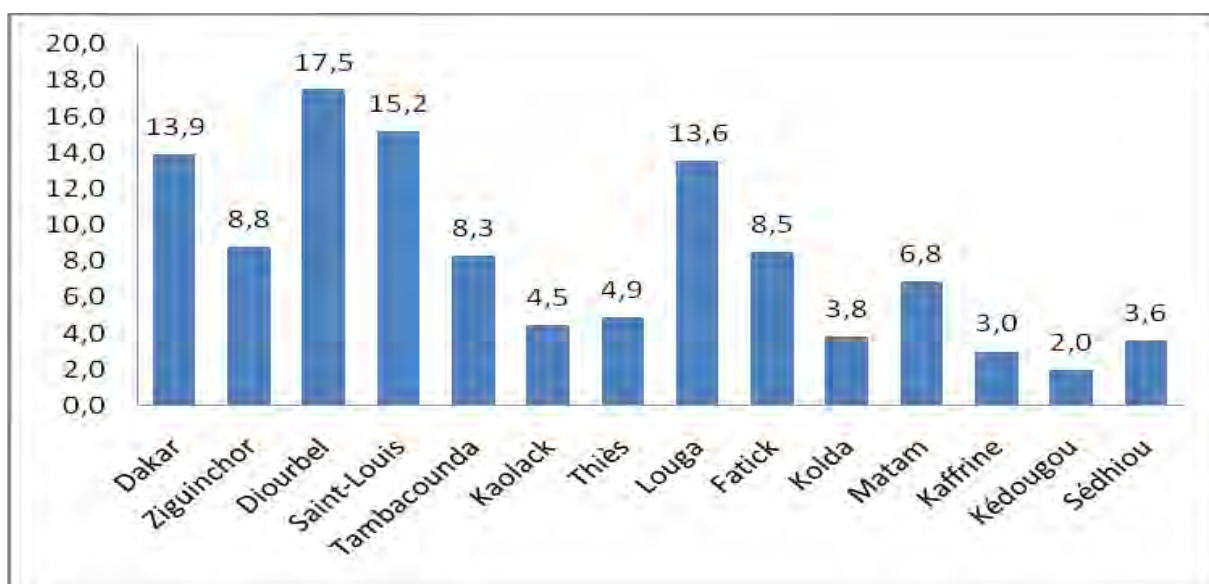
**Graphique 4.5 : Répartition (en %) du taux de chômage selon le sexe**



**Source :** ANSD. ESPS-II, 2011

Les régions les plus touchées par le chômage sont respectivement Diourbel (17,5%), Saint-Louis (15,2%), Dakar (13,9%) et Louga (13,6%).

**Graphique 4.6 : Répartition (en %) du taux de chômage selon la région**



**Source :** ANSD. ESPS-II, 2011

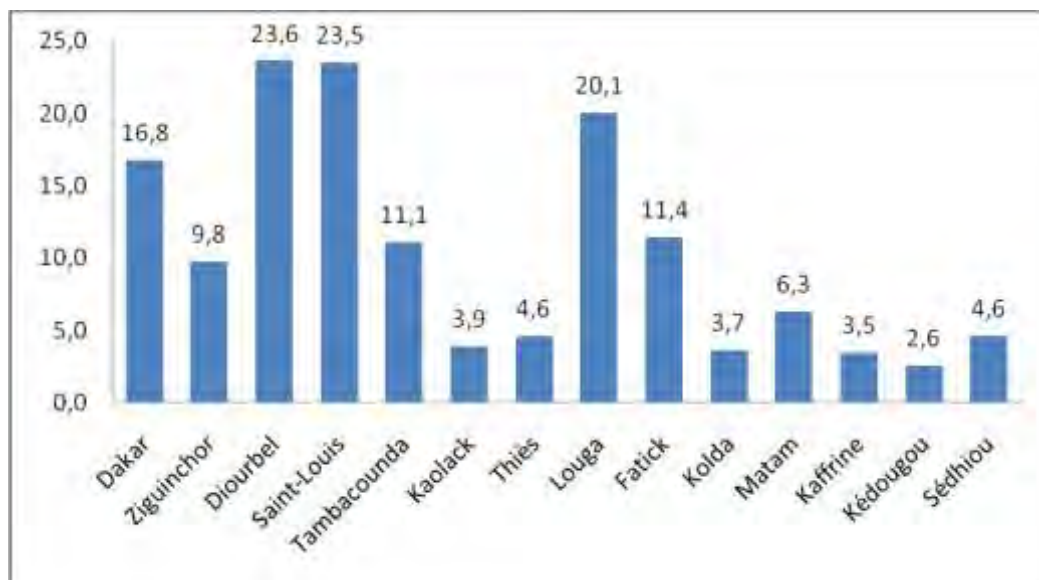
L'analyse selon la strate montre que c'est le milieu urbain qui est le plus touché par ce phénomène. En effet, le taux de chômage en milieu rural est de 7,7% alors qu'il est de 13,9% pour « Autres urbains » et 14,1% pour « Dakar urbain ».

#### IV.2.4. CHOMAGE DES JEUNES DE 15-24 ANS

Le Sénégal, à l'instar des autres pays de l'Union africaine, a pris l'engagement de réduire de 2% par an sur une période de 5 ans le chômage des jeunes qui reste une réelle préoccupation.

En 2011, l'ESPS-II estime le chômage des jeunes de 15 à 24 ans à 12,7% au Sénégal. Les jeunes qui constituent une part importante de la population active restent les plus touchés par le phénomène du chômage. Le chômage des jeunes (15-24 ans) est inégalement réparti selon la région. Il est de 23,6% à Diourbel, 23,5% à Saint-Louis et 20,1% à Louga. Ces trois régions sont les plus touchées par ce phénomène.

**Graphique 4.7 : Répartition (en %) du taux de chômage des jeunes (15-24 ans) selon la région**



Source : ANSD. ESPS-II, 2011

#### IV.2.5. SOUS-EMPLOI

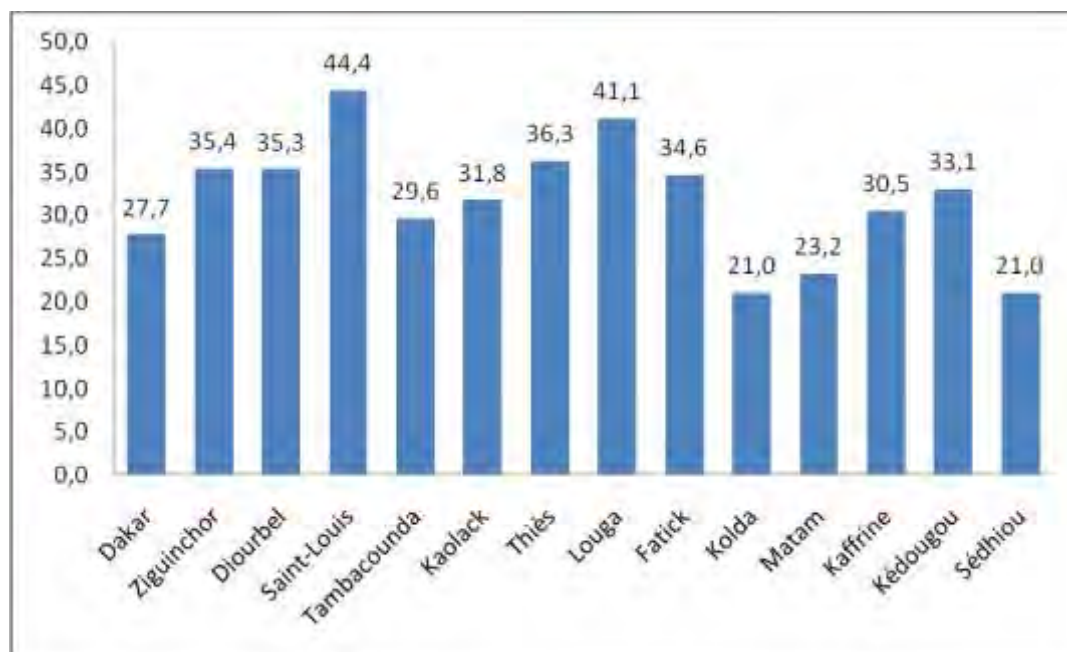
Dans des économies caractérisées par une prédominance du secteur agricole, un secteur informel important, une précarité des emplois, *etc.*, l'analyse du sous-emploi s'avère essentielle pour appréhender le marché du travail.

Le sous-emploi est analysé selon deux acceptions : le sous-emploi visible et le sous-emploi invisible. Le sous-emploi visible vise les situations où le nombre d'heures effectivement consacré à l'activité est inférieur à celui défini en rapport à une norme établie par la loi ou la pratique. L'ESPS-II mesure le sous-emploi visible comme une situation où le temps de travail hebdomadaire est inférieur à quarante (40) heures.

Le sous-emploi invisible est analysé du point de vue de l'inadéquation entre l'emploi et les qualifications professionnelles d'une part, et l'inadéquation entre l'emploi et le revenu tiré de l'activité d'autre part. L'ESPS-II a mesuré le second aspect du sous-emploi à savoir l'insuffisance du revenu tiré de l'activité. Sous ce rapport, les personnes qui ont cherché à augmenter leurs revenus au cours des 7 derniers jours ayant précédé l'enquête et qui sont prêtes à prendre un travail supplémentaire dans les quatre (4) semaines qui suivent l'interview, sont en situation de sous emploi invisible.

Dans ce chapitre, il est présenté le sous-emploi qui est une situation où la personne occupée est, au moins, dans un des deux (2) cas de sous-emploi. En 2011, le sous-emploi est estimé à 32,0% soit près d'une personne occupée sur trois est en situation de sous-emploi. Une analyse selon la région révèle cependant que le sous-emploi est plus manifeste dans certaines régions que d'autres. Les régions les plus touchées par le sous emploi restent Saint-Louis (44,4%) et Louga (41,1%).

**Graphique 4.8 : Répartition (en %) du taux de sous-emploi selon la région**



**Source :** ANSD. ESPS-II, 2011

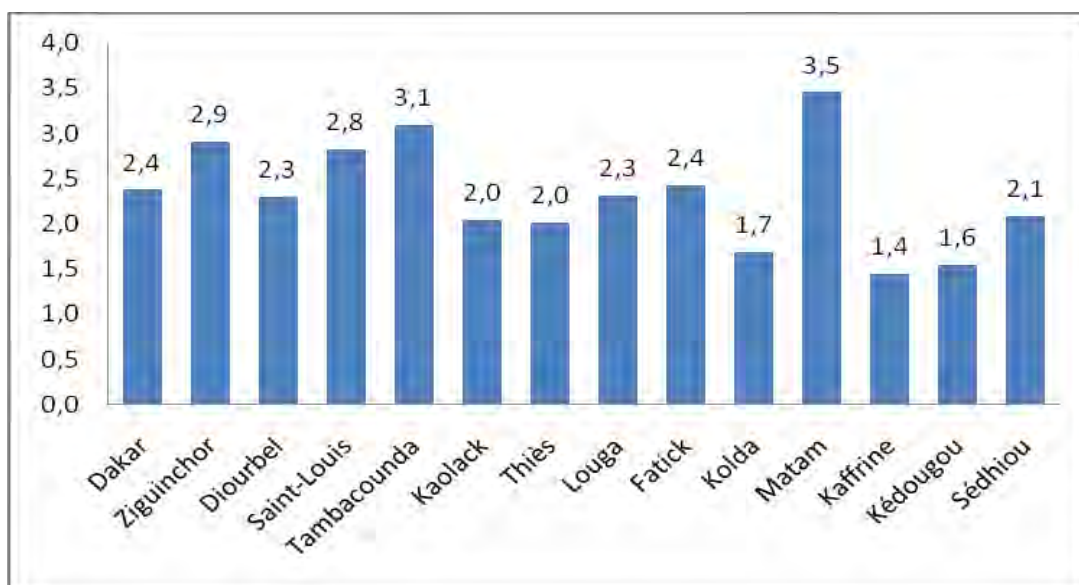
Le chômage, le sous-emploi et la non participation au marché du travail créent des situations de dépendance. La dépendance, qui représente la part des inactifs et des chômeurs dans la population active occupée, est aussi appréhendée dans cette enquête.

#### IV.2.6. NIVEAU DE DEPENDANCE

La population dépendante comprend l'ensemble des personnes au chômage et les inactifs. Le taux de dépendance défini comme le rapport entre la population dépendante et la population occupée mesure le nombre moyen de personnes à la charge d'un actif occupé.

Au niveau national, le taux de dépendance est de 2,3. Le taux de dépendance est inégalement réparti selon la région. Les régions où le nombre de personnes à la charge d'un actif occupé est plus élevé sont Matam (3,5), Tambacounda (3,1), Ziguinchor (2,9) et Saint-Louis (2,8).

**Graphique 4.9 : Répartition du taux de dépendance selon la région**



**Source :** ANSD. ESPS-II, 2011

## Conclusion

Au terme de cette étude portant sur le secteur de l'emploi au Sénégal en 2011, un certain nombre d'éléments caractéristiques peuvent être dégagés.

Le Gouvernement du Sénégal en adoptant en mars 2010 son deuxième Document de politique de l'emploi pour la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Nationale d'Emploi (NPNE) vise la création de 725 000 emplois modernes d'ici 2015.

Le taux de chômage est estimé au niveau national à 10,2% alors qu'il était de l'ordre de 10,0% en 2005. Le phénomène du chômage est plus présent chez les femmes et les jeunes. En effet, le taux de chômage des femmes est de 13,3% et celui des jeunes de 15-24 ans est de 12,7%. Le sous-emploi reste élevé ; il est de l'ordre de 32,0% soit, à peu près, un actif occupé sur trois en situation de sous-emploi.

Le taux d'activité est de 48,8% alors qu'il était de 50,7% en 2005. Cette situation laisse inférer que le secteur de l'emploi au Sénégal a connu de réelles difficultés au cours des dernières années, malgré la volonté affichée par les autorités publiques de mettre l'emploi au cœur des politiques de développement.